



Trait d'union



Bulletin d'informations municipales de Saint-Antoine-de-Tilly

Volume 17, numéro 4

15 mars 2013

LA SAINT-JEAN-BAPTISTE EST UNE FÊTE DE FAMILLE

Bénévoles et bénévoles, comme à chaque fête de la Saint-Jean-Baptiste, nous avons besoin de vous pour organiser la fête.

Sans vous, il n'y aura pas de fête!

Comme l'an passé, je suis prêt à participer avec vous à l'organisation de cette fête.

Impliquez-vous! Faites partie de ceux qui veulent fêter la fête des Québécois.

Appelez-moi ou envoyez-moi un courriel sans tarder. Le 24 juin est proche.

Tél. : 418 886-2383

Courriel : ghislain.daigle1@sympatico.ca

Ghislain Daigle, maire

*Les bureaux de la mairie, le
centre communautaire et les
services municipaux seront fermés
le vendredi 29 mars
et le lundi 1^{er} avril
à l'occasion de
la fête de Pâques.*



*Bon congé et
joyeuses Pâques!*

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 2 avril 2013, à 20 h

au centre communautaire
945, rue de l'Église

DATES À RETENIR

2 avril

Séance du conseil municipal

6 avril

Collecte de canettes et bouteilles (scouts)

9 avril

Réunion mensuelle (Cercle de Fermières)

14, 15 et 16 avril

Retraite paroissiale (Équipe pastorale)

21 avril

Porte ouverte (Cercle de Fermières)

22 avril

Assemblée générale annuelle (Amis du Marais)

30 avril

Rencontre (Équipe pastorale)

14 mai

Collecte de grosses ordures

9 juin

Concert de l'Harmonie Élite des Navigateurs
(Héritage collectif de Tilly)

SOMMAIRE

La Saint-Jean-Baptiste page 1

Dates à retenir page 1

Urbanisme

*Guide pratique pour les constructions,
rénovations et autres* page 2

Locaux à louer page 2

Loisirs

Offre d'emploi – terrain de jeux page 3

Services des incendies

*Soyez piles à l'heure, vérifiez vos
avertisseurs* page 4

Organismes

Héritage collectif de Tilly page 4

Équipe pastorale page 5

Cercle de Fermières page 5

Scouts page 5

Société du patrimoine page 6

Fabrique de Saint-Antoine-de-Tilly page 7

Amis du marais page 7

Commissaire à l'assermentation page 7

Regroupement des jeunes page 8

Express vers Sainte-Foy page 8

Site Web de la Municipalité page 8



URBANISME

GUIDE PRATIQUE POUR LES CONSTRUCTIONS, RÉNOVATIONS ET AUTRES

Vos projets de construction, rénovation ou autres peuvent être assujettis à différentes réglementations d'urbanisme municipal.

Voici les principaux règlements :

- Règlement de zonage;
- Règlement de construction;
- Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
- Règlement de lotissement;
- Règlement sur les conditions de permis de construction;
- Règlement des permis et certificats;
- Règlement sur les dérogations mineures.

Ne pas oublier que d'autres lois ou règlements peuvent être applicables pour certains travaux, dont les lois sur l'environnement et la protection du territoire agricole.

Presque tous les travaux requièrent un permis de construction ou un certificat d'autorisation. Il est donc primordial que chacun valide ses projets, les normes applicables et les marches à suivre avec la Municipalité avant l'acquisition de terrain ou de matériaux de construction.

Pour toute information sur un des règlements mentionnés ci-dessus ou pour toute autre question relative à l'urbanisme, téléphonez-moi au 418 886-2441, poste 105.

Zoé Eggena
Responsable de l'urbanisme

LOCAUX À LOUER

La Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly
a deux locaux à louer
d'une superficie de 88 pi² chacun
au 955, rue de l'Église (édifice de la Caisse).

Pour toute information,
joindre Mme Diane Laroche
au 418 886-2441, poste 103.



Offre d'emploi

Terrain de jeux

Moniteur/trice de terrain de jeux (nombre de postes disponibles variables selon les inscriptions)	Responsable de terrain de jeux 1 poste disponible
Responsabilités : <ul style="list-style-type: none">▶ Assurer la sécurité des enfants en tout temps▶ Appliquer et respecter les politiques en vigueur	Responsabilités : <ul style="list-style-type: none">▶ Superviser les moniteurs/trices▶ Assurer la sécurité des enfants en tout temps▶ Appliquer et respecter les politiques en vigueur
Exigences : <ul style="list-style-type: none">▶ Être âgé de 15 ans ou plus▶ Avoir un bon sens des responsabilités et de l'initiative (essentiel)▶ Faire preuve d'autorité et de discipline▶ Avoir une excellente aptitude pour le travail d'équipe▶ Posséder de l'expérience en animation▶ Être disponible pour une période de 9 semaines à partir du 24 juin jusqu'au 23 août 2013 (35 h/semaine)	Exigences : <ul style="list-style-type: none">▶ Avoir minimalement 2 ans d'expérience comme moniteur/trice ou l'équivalent▶ Être âgé de 17 ans ou plus▶ Avoir le sens des responsabilités et de l'initiative▶ Faire preuve d'autorité et de discipline▶ Être disponible pour une période de 9 semaines à partir du 24 juin jusqu'au 23 août 2013 (35 h/semaine)
Commentaires : <ul style="list-style-type: none">▶ Une expérience de travail auprès des jeunes serait un atout▶ RCR et cours de gardien averti seraient un atout▶ Salaire à déterminer▶ Horaire de 9 h à 16 h, du lundi au vendredi	Commentaires : <ul style="list-style-type: none">▶ Une expérience de travail auprès des jeunes serait un atout▶ RCR et cours de gardien averti seraient un atout▶ Salaire à déterminer▶ Horaire de base 11 h à 18 h (mais variable), du lundi au vendredi

Une formation sera offerte par la Municipalité aux candidats retenus

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitæ
avec la mention du poste désiré (animateur ou responsable)
avant le 5 avril 2013, 16 h, aux coordonnées suivantes :

Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly
À l'attention de : Lisandre Gagné, coordonnatrice des loisirs
Courrier : 3870, chemin de Tilly, Saint-Antoine-de-Tilly (Québec) G0S 2C0
Télécopieur : 418 886-2075
Courriel : lisandre.gagne@saintantoinedetilly.com

Lisandre Gagné
Coordonnatrice des loisirs

SOYEZ PILE À L'HEURE, VÉRIFIEZ VOS AVERTISSEURS DE FUMÉE

Le Service des incendie de Saint-Antoine-de-Tilly, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, vous invite à profiter du changement d'heure pour vérifier votre avertisseur de fumée et, au besoin, remplacer la pile. Rappelez-vous qu'un avertisseur de fumée qui fonctionne en tout temps peut sauver des vies.

Pour vérifier votre avertisseur de fumée, il vous suffit d'appuyer quelques secondes sur le bouton d'essai pour que le signal se fasse entendre. Un avertisseur en bon état émet un signal immédiatement après le déclenchement du bouton d'essai.

Testez aussi sa capacité à détecter la fumée en éteignant, par exemple, une chandelle près de l'avertisseur. Si votre appareil est relié à une centrale, vérifiez auprès de la compagnie si elle a bien reçu le signal.



Des points importants à retenir :

- Si votre avertisseur émet des signaux sonores intermittents, c'est que la pile est trop faible et qu'elle doit être changée. N'installez jamais de pile rechargeable.
- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol et, idéalement, dans chaque chambre à coucher.
- Installez des avertisseurs de fumée dans les corridors, près des chambres à coucher, en vous assurant qu'aucun obstacle ne bloque la circulation de la fumée. Fixez-les au plafond ou sur les murs, à une distance de 10 à 30 cm du mur ou du plafond.
- Si l'avertisseur est endommagé, poussiéreux ou qu'il n'émet pas de signal après le remplacement de la pile, changez-le.
- Remplacez votre avertisseur de fumée tous les 10 ans. Fiez-vous à la date indiquée sur le boîtier. En l'absence d'indication, ne prenez aucun risque, remplacez-le.
- Si vous êtes locataire, votre propriétaire doit vous fournir un avertisseur de fumée; toutefois, vous êtes responsable de l'entretenir et de changer la pile, au besoin.

Pour plus de renseignements sur l'avertisseur de fumée et votre sécurité, communiquez avec votre service des incendies au 418 886-2441, poste 104 et visitez le site de la Sécurité publique : www.securitepublique.gouv.qc.ca.

ORGANISMES

HÉRITAGE COLLECTIF DE TILLY LANCE SA CAMPAGNE D'ABONNEMENT POUR LES DEUX CONCERTS DE L'ANNÉE 2013

Héritage collectif de Tilly a le plaisir de vous présenter sa programmation 2013 et de vous offrir des abonnements pour les deux spectacles qui seront présentés dans notre belle église patrimoniale. En achetant un abonnement, vous vous qualifiez comme membre de notre organisme et vous obtenez des billets pour chacun des deux (2) spectacles.

Le 9 juin, nous aurons le plaisir d'accueillir l'**Harmonie Élite des Navigateurs** réunissant 50 jeunes inscrits au secondaire dans un des programmes de musique de la commission scolaire des Navigateurs pour un spectacle sous la direction de madame Caroline Gingras. Nous innovons en présentant ce spectacle festif et haut en couleur en après-midi.

Le 23 novembre en soirée, nous accueillerons l'**ensemble Polyphonia** de Québec sous la direction de monsieur Claude Léveillé. Ce chœur d'une quarantaine de personnes de tous âges nous enchantera avec une partie de son répertoire et notamment avec des chants de Noël.

Le coût de l'abonnement pour les deux spectacles est de 50 \$ par personne. Vous pourrez acheter votre abonnement auprès des membres du conseil d'administration dont les noms et les coordonnées apparaissent ci-dessous.

Saint-Antoine-de-Tilly est un endroit où il fait bon vivre et dont le patrimoine contribue à en faire un des plus beaux villages du Québec. Votre appui assure la conservation de notre patrimoine.

Au plaisir de vous voir à nos concerts cette année.

Monique Carrière, responsable des communications

Les membres du conseil d'administration :

Clémence Aubin :	418 886-2449
François Bourret :	418 886-2021
Monique Carrière :	418 886-2336
Paul Yvon Dumais :	418 886-2115
Jocelyne Gagnon :	418 886-2407
Régis Lemay :	418 886-2880

Monique Carrière
Responsable des communications

ÉQUIPE PASTORALE

HORAIRE DES CÉLÉBRATIONS DU PARDON ET DES JOURS SAINTS 2013

CÉLÉBRATIONS DU PARDON, à 19 h 30

Saint-Antoine-de-Tilly : lundi 11 mars

Saint-Gilles : lundi 18 mars

Saint-Octave-de-Dosquet : mardi 19 mars

JEUDI SAINT, 28 mars, à 19 h 30

Messe en mémoire de la Cène du Seigneur

Saint-Agapit - Sainte-Agathe - Saint-Apollinaire

VENDREDI SAINT, 29 mars, à 15 h

Célébration de la Passion du Seigneur

Saint-Antoine-de-Tilly - Saint-Octave-de-Dosquet -
Saint-Gilles

VENDREDI SAINT, 29 mars, à 19 h 30

Chemin de Croix

Saint-Agapit - Saint-Apollinaire

SAMEDI SAINT, 30 mars, à 20 h

Veillée Pascale

Saint-Gilles - **Saint-Antoine-de-Tilly**

JOUR DE PÂQUES, 31 mars

9 h : Saint-Agapit et Saint-Octave-de-Dosquet

11 h : Sainte-Agathe et Saint-Apollinaire

RÉAMÉNAGEMENTS PASTORAUX

Notre archevêque publiait en septembre 2011 le cadre de référence pour les réaménagements pastoraux : *La charité du Christ nous presse*.

Il nous invitait alors à former des « communions de communautés » pour assurer la poursuite de la mission. Nous avons quelques années devant nous pour mettre en place ce chantier qui transformera de façon importante le réseau actuel des paroisses et des fabriques.

L'équipe pastorale, après un temps de réflexion et d'appropriation, veut faire un pas dans ce sens. Nous serons accompagnés par Mme Martyne Rioux, du Service de la pastorale pour vivre un rendez-vous avec tous les proches collaborateurs et collaboratrices, afin de fraterniser et de mieux se connaître. Nous regarderons ensemble le portrait de la vie des communautés locales.

Cette rencontre a été fixée le mardi 30 avril 2013 (endroit et heure à préciser).



L'unité des Seigneuries (St-Agapit, Ste-Agathe, St-Antoine-de-Tilly, St-Apollinaire, St-Gilles et St-Octave-de-Dosquet) aura à travailler avec l'unité Cœur de Lotbinière (St-Flavien, Issoudun et Joly). Pour favoriser un bon voisinage, on vous informe déjà d'une retraite paroissiale qui aura lieu les 14, 15 et 16 avril à l'église de Saint-Flavien animée par l'abbé Marcel Caron.

C'est avec vous et ensemble que nous serons en mesure de nous ajuster et de poursuivre cette mission passionnante confiée par le Christ lui-même : « Allez, de toutes les nations, faites des disciples. »

Au plaisir de se voir !
Gilles Rhéaume, prêtre-curé

CERCLE DE FERMÎÈRES

Le Cercle de fermières de Saint-Antoine-de-Tilly vous donne rendez-vous tous les deuxièmes mardis de chaque mois à 19 h 30 à leur local, situé au sous-sol de la Caisse populaire au 955, rue de l'Église.

Bienvenue à toutes les dames.

Prenez note que le 21 avril se tiendra une journée porte ouverte de 13 h à 16 h afin de souligner les 70 ans du Cercle. Toute la population est invitée et nous espérons avoir d'anciennes membres parmi nous pour cette journée. Au plaisir de se rencontrer.

Pour information : Jocelyne Blanchet 418 886-2129

Ginette Gervais

Secrétaire pour le Cercle de Fermières de Saint-Antoine-de-Tilly

SCOUTS

SAMEDI 6 AVRIL : COLLECTE DE CANETTES ET BOUTEILLES

Comme on ne passe pas partout, si vous avez des canettes et des bouteilles de bière que vous gardez pour les scouts, veuillez nous appeler au 886-4383.

Grand merci à l'avance!



Comme une image vaut mille mots... à voir sur YouTube :
Pointe Platon 153 (2012)

Aussi : meilleurs 153 en photo scout

« La meilleure manière d'atteindre le bonheur est de le donner aux autres » Baden-Powell



SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE

Le 3980, chemin de Tilly



Nous habitons cette maison depuis maintenant 42 ans. Seul Josephat Bergeron (voir liste des titres de propriété) l'a habité plus longtemps que nous (48 ans). Selon les historiens, elle est de style cottage Regency. Il s'agit d'une maison à l'extérieur clairement symétrique avec son toit à 4 versants chapeautant une galerie qui court sur les 4 côtés, 2 cheminées et 6 lucarnes. L'intérieur présente un plan classique symétrique avec l'escalier central montant aux chambres et qui sépare la maison en 2, selon les fonctions : cuisine et salle à manger d'une part et salon double d'autre part. À l'origine, au lieu d'un 2^e salon, il y avait 2 chambres au nord-ouest.

Les questions qui nous sont le plus souvent posées au sujet de la maison sont : qui l'a construite et quel âge a-t-elle? La première réponse est la plus facile : c'est Léon Noël de Tilly, frère du seigneur Jean-Baptiste-Isaïe Noël de Tilly, qui l'a construite. La deuxième réponse amène plus d'incertitude.

Le 13 décembre 1836, dans l'inventaire des biens de la communauté du sieur Léon Noël de Tilly et de feu dame Cécile Bouré, son épouse, on écrit :

« Une maison de quarante pieds de long sur trente pieds de large en bois, lambrissée, couverte en bardeaux, deux cheminées, une cuisine, une salle, une chambre et trois cabinets, une galerie tout autour de la dite maison laquelle était livrée et le solage fait lors du mariage du requérant (Léon Noël de Tilly) laquelle est dans un très bon état, prisee (évaluée) à la somme de six mille six cents livres de vingt sous¹. »

Cette description ne laisse donc aucun doute sur l'identité de la maison. Et comme Léon Noël de Tilly a épousé Cécile Bouré le 5 novembre 1827, on peut conclure que la maison fut construite en 1827 ou peu avant.

Pour mieux décrire le paysage rural de l'époque, citons, du même inventaire :

« Une grange et une étable formant un corps de bâtiment de 75 pieds de long sur 26 pieds de large lambrissée, couverte en bardeaux et dans un bon état prisee la somme de 2280 livres.

Une bergerie de 20 pieds de long sur 12 pieds de large prisee 120 livres.

Un fournil de 17 pieds sur 22 lambrissé et une cheminée prisé 300 livres¹. »

En 1941, avec son style fleuri et grandiloquent encore de mode à l'époque, Julie Noël de Tilly, l'auteur de *l'Histoire de la Seigneurie de Tilly*, écrit :

« En 1827, le seigneur Léon Noël (*frère du seigneur en titre*) lors de son premier mariage avec Cécile Bourret, alla résider sur un domaine qui lui a été accordé par la succession de feu son père, Jean-Baptiste Noël de Tilly. Cet endroit avait un cachet tout particulier au point de vue de cette histoire.

« L'on voyait sur cette propriété, au pied du promontoire, sur le bord du fleuve Saint-Laurent, les ruines de l'antique manoir qui avait été habité par la famille Le Gardeur, de 1700 à 1748.

« On ne saurait rendre un trop vif hommage à cette digne famille pour le zèle qu'elle a déployé en jetant la première semence de prospérité sur cette terre où devait naître et grandir la paroisse de Saint-Antoine-de-Tilly. »

« Léon Noël choisit de préférence cette propriété pour s'y établir et construisit sa résidence près du chemin national. Pendant ses heures de repos, il se plaisait à contempler les lieux où vécut ses aïeuls de 1762 à 1786². »

« Après la mort (*en 1847*) du seigneur Jean-Baptiste-Isaïe Noël, sieur de Tilly, comme il n'avait pas d'enfants, Léon, son frère, suivant le droit de la loi Seigneuriale française, devint héritier de la Seigneurie de Tilly, du Manoir (*actuel hôtel Manoir de Tilly*) et de ses dépendances². »

Dans des circonstances normales, Léon aurait dû habiter le manoir. On raconte que pour accommoder sa belle-sœur Marguerite O'Ryan, qui adorait y vivre, Léon aurait accepté de continuer à vivre dans sa maison en laissant l'usage du manoir à sa belle-sœur. C'est ainsi que la maison de Léon devint le nouveau manoir puisque résidence du seigneur jusqu'à la mort de celui-ci en 1862. Mais entre-temps, en 1854, il y eut abolition de la tenure seigneuriale. Commença alors la confection des cadastres qui dura jusqu'en 1862. À cette occasion, les charges des seigneurs furent abolies, mais ces derniers furent indemnisés de leurs pertes.

Comme anecdote, ajoutons qu'en 1971, lorsque nous avons acheté notre maison, nous avons dû payer 4 \$ les derniers droits seigneuriaux qui restaient sur la propriété.

Jean Pierre Magnan pour la Société du patrimoine

Titres de propriété de la maison depuis sa construction

1827	construction par Léon Noël de Tilly
1862	par héritage à Julie Legendre, 2 ^e femme de Léon Noël
1870	achat par Jean-Louis Martineau, marchand de fer
1877	achat par Samuel Bergeron, navigateur
1880	achat par Rosalie Boucher, veuve de Charles-Alphonse Dionne
1885	testament en faveur d'Arthur Dionne
1894	achat par Gédéon Demers
1917	achat par Josephat Bergeron
1965	par héritage à Gilles Gingras, petit-fils adoptif de J. Bergeron
1971	achat par Véronique Poussart et Jean Pierre Magnan

¹ *Inventaire des biens de la communauté du sieur Léon Noël de Tilly et de feu dame Cécile Bouré son épouse*, daté du 13 et 14 décembre 1836.

² *Histoire de la Seigneurie de Tilly*, par Julie Noël de Tilly, 1941, p. 113-114.

LA FABRIQUE VOUS INFORME

Que vous soyez résidents de Saint-Antoine depuis longtemps ou nouvellement arrivés, vous vous posez sans doute des questions quant à notre patrimoine collectif.

Pour satisfaire la curiosité des uns et des autres, au cours des prochains mois, la fabrique présentera dans le *Trait d'union* plusieurs chroniques d'intérêt patrimonial.

Nous commencerons par les cloches qui constituent le carillon de notre église paroissiale. Ces trois cloches méritent bien qu'on lève les yeux vers le ciel, elles qui carillonnent à tout vent depuis 1902 du haut de leurs 20 mètres. Elles nous accompagnent avec l'angélus quotidien midi et soir, sonnent l'appel à la messe, aux fêtes religieuses, aux jours de réjouissance que sont les baptêmes et les mariages et font résonner le glas des jours de deuil.

C'est pour souligner le 200^e anniversaire de la paroisse et se distinguer des autres paroisses que le curé a vendu l'unique cloche de l'époque à la paroisse de Saint-Marcel dans L'Islet et qu'il a encouragé les paroissiens à réunir la somme de 1598,03 \$ pour acquérir les trois nouvelles cloches. L'achat a donc été financé par les contributions volontaires des paroissiens et par les dons de généreux citoyens. Vous pouvez imaginer ce qu'il en coûterait aujourd'hui!

Nos trois cloches et leurs battants ont été coulés à Londres par Mears & Stainbank Founders. Cette entreprise, vieille de plus de 500 ans, a été choisie en raison de sa grande notoriété. En effet, elle a produit les cloches des plus grandes églises d'Occident, notamment celles de l'abbaye de Westminster et la cloche de la liberté à Philadelphie (emblème des États-Unis).

Si vous les écoutez avec attention, vous constaterez qu'elles ont été accordées pour chanter chacune une note distincte : la première donne le fa, la deuxième donne le sol et la dernière, le la. Le mélange harmonieux de ces notes compose une mélodie et ce langage codé signale les divers événements tout en les distinguant les uns des autres.

La première, la plus volumineuse (2 019 livres ou 915,8 kg), celle qui fait face à l'ouest, s'appelle Léon XIII en l'honneur du pape du temps. Y est aussi inscrit le nom d'Édouard VII, roi d'Angleterre.

La deuxième, la moyenne (1 659 livres ou 752,5 kg), se situe dans le coin nord-est, face au cimetière, et porte le prénom de l'archevêque de Québec de l'époque, Louis-Nazaire Bégin. Les noms des premiers ministres du Canada et du Québec, du gouverneur du Canada et du maire et préfet de Lotbinière y sont gravés, soient Wilfrid Laurier, S. N. Parand, Lord Mingo et Joseph Larue.

La troisième et plus petite (1 188 livres ou 538,9 kg), celle qui est installée dans le coin sud-est face à l'école, a été nommée François-Albert pour commémorer la mémoire du curé Rouleau qui a amorcé la transformation du clocher et de la façade de l'église. Les noms des trois marguilliers de l'époque, Georges

Bergeron, Guillaume Laroche et Firmin Marion, y figurent aussi.

Leur nom respectif et ceux des personnages publics du temps sont gravés dans l'alliage de cuivre et d'étain qui les compose.

Saviez-vous que la façade actuelle de l'église en pierres et maçonnerie a été spécialement refaite pour soutenir ces trois poids lourds?

Pouvez-vous imaginer également le casse-tête à résoudre et la logistique à élaborer par les responsables pour amener ces cloches du bord de l'eau jusqu'au village? Comment ont-ils hissé ces mastodontes au haut du clocher? Avec quels palans, chevaux et cordes? Combien de temps et que de sueur pour y arriver?

Depuis 1960, les cloches sont mises en branle manuellement et actionnées par des moteurs électriques qui les font tinter puis sonner à toute volée. Le temps où le sacristain devait être assisté de deux sonneurs de cloches pour tirer de lourdes cordes est révolu. Pour le reste, elles n'ont pas changé. Solidement attachées par des brides qui lient leur anse à leur joug, les cloches de notre église devraient continuer de résonner à nos oreilles longtemps, car nous en prenons grand soin. Elles témoignent de notre histoire et chantent la vie.

Si vous voulez en savoir plus, visitez l'église cet été ou venez questionner notre sacristain, véritable mémoire vivante. Un grand merci à Claire et à René Bergeron pour leur collaboration à cet article.

*Monique Carrière, responsable des communications
Michel Lambert, président d'assemblée*

AMIS DU MARAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle des Amis du marais aura lieu le lundi 22 avril, à 19 h 30, au centre communautaire. Les documents de référence pour cette assemblée générale pourront être consultés sur notre site Internet www.amisdumarais.com au début d'avril.

*Pierre Marchildon
Président*

COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION



La Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly offre à ses citoyens la possibilité de rencontrer un commissaire à l'assermentation en la personne de Mme Diane Laroche.

Ce service est offert gratuitement à la mairie, au 3870, chemin de Tilly. Nous vous suggérons de vous assurer de la disponibilité de Mme Laroche en composant le 418 886-2441, poste 0, avant de vous présenter à la mairie.



Les bons coups des jeunes de Lotbinière

- 6 jeunes se sont impliqués dans la vente de hot-dogs aux courses de bazous d'Issoudun.
- 4 jeunes se sont impliqués à la Fête des neiges de Saint-Apollinaire.
- 4 jeunes ont participé à l'activité Cuisine et découvertes.
- Un comité de jeunes s'est formé à la MDJ de Dosquet.
- Un comité de démarrage s'est formé pour l'ouverture d'une MDJ à Saint-Gilles.

Découvrez le nouveau site Internet du Regroupement des jeunes de Lotbinière :

www.rjlotbiniere.com

Express
vers Sainte-Foy

c'est éco pratique logique!

En semaine de :
Laurier-Station
Saint-Apollinaire
Saint-Nicolas
Sainte-Foy

Laurier-Station : 6 h 15 – 6 h 45 – 8 h

Sainte-Foy : 16 h 10 – 17 h – 18 h

www.express-lotbiniere.com

Tél. : 418 881-3884, poste 103

Vous voulez l'essayer gratuitement?

Demandez un PLAN de déplacement et OBTENEZ :

- un laissez-passer à l'essai de 10 passages
- une estimation de vos économies par rapport à l'auto

Communiquez avec nous au 418 648-1242

Ou à : jembarque.org

SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ

Nous vous invitons à visiter le site Web de la Municipalité où vous pourrez trouver plusieurs informations pertinentes et consulter divers documents se rattachant à votre municipalité :

- Avis publics
- Ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal (vendredi soir précédant la séance)
- Procès-verbaux des séances du conseil municipal
- Bulletin *Trait d'union*
- Calendrier 2013 des séances du conseil municipal
- Calendrier 2013 des collectes des ordures et de la récupération

www.saintantoinedetilly.com

Trait d'union

*Bulletin d'informations de la
Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly*

Prochaine parution : 19 avril 2013

Date de tombée des articles : 11 avril 2013

Coordination et rédaction : Jacynthe Gauthier

Révision des textes : Isabelle Bouchard

Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly

3870, chemin de Tilly, C. P. 10

Saint-Antoine-de-Tilly (Québec) G0S 2C0

Téléphone : 418 886-2441

Télécopieur : 418 886-2075

Courriel : info@saintantoinedetilly.com

Site Internet : www.saintantoinedetilly.com

Heures de bureau : du lundi au vendredi

de 8 h 45 à 11 h 45

et de 13 h à 16 h